

CIRCULATION DES PERSONNES AUTONOMES

2heures

Public concerné

Personnel amené à se déplacer à pied sur l'aire de mouvement, et confronté aux risques piétons côté piste.

Objectifs

- Connaître les textes réglementaires en vigueur
- Prévenir les risques liés au déplacement des piétons côté piste

Validation

- test sous forme de QCM
- note minimale exigée : 80%
- validité : 3-5 ans
- délivrance d'une attestation individuelle de formation

Programme

- Présentation de l'aéroport
- Accès à la zone côté piste
- Circulation des piétons
- Foreign object debris (FOD)
- Équipements de protection individuelle
- Facteur humain
- Les notifications d'incident
- La spécificité de l'aéroport

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.